

*Questions orales*

Je n'étais pas là ce jour-là, par conséquent je ne peux pas dire à mon ami ce qu'a pensé le député de Frontenac, ni ce qu'il a ressenti. Je pense qu'il a dû en éprouver une émotion profonde comme n'importe quel autre être humain placé dans la même situation.

L'important c'est que le seul mandataire du Parlement chargé de rendre cette décision se soit prononcé en faveur du député, qui a agi comme il le devait en pareil cas.

## LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE ET DE SON AVOCAT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je dois dire au premier ministre, avec tout le respect que je lui dois, qu'il n'a répondu de façon satisfaisante à aucune des deux parties de ma question. Il a dit tout à l'heure que le commissaire aux élections fédérales a disculpé le ministre. J'ai dit que ce n'était pas le cas. Ce sont les paroles du premier ministre et non les miennes. D'après le bureau du commissaire aux élections, il est clair que le ministre n'a pas été disculpé, malgré le passage du communiqué de presse que le premier ministre a lu. Ce passage dit qu'il n'y a pas eu d'inculpation, mais les responsables savaient sûrement que dans sa lettre, le commissaire disait au ministre qu'il avait participé à un délit. On peut supposer qu'il comptait sur le premier ministre et le ministre lui-même pour tirer les conclusions nécessaires, ce qu'ils n'ont pas fait.

**M. Hnatyshyn:** Absurde!

**M. Broadbent:** Je voudrais demander au premier ministre de répondre à la seconde partie de ma question parce qu'elle met en cause l'intégrité de son gouvernement et du ministre en question.

Dans les 24 dernières heures, le ministre a dit qu'il avait rapidement parcouru la lettre, puis l'avait mise dans un tiroir et l'avait oubliée. Pourtant, son avocat a dit exactement le contraire, et on ne peut pas en faire abstraction. Il affirme qu'il a été consulté au téléphone. Je voudrais demander au premier ministre de répondre sérieusement à la question maintenant.

Croit-il que c'est le ministre ou son avocat qui dit la vérité? Lequel des deux?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, si mon honorable ami tient à exhiber ses talents de détective, il peut le faire devant un comité de la Chambre des communes. Il soulève une question qui met en cause un autre député. Nous en avons déjà parlé ici. Nous proposons qu'elle soit soumise à un comité parlementaire. Lorsque le ministre rentrera, le député pourra l'interroger...

**M. Broadbent:** Le Règlement ne le permet pas.

**M. Hnatyshyn:** Vous pouvez le faire. Au comité.

**M. Mulroney:** Le député dit que le Règlement ne lui permet pas d'interroger le ministre. Il peut le faire devant un comité. Si l'affaire est renvoyée à un comité, le député obtiendra satisfaction puisqu'il pourra poser directement ses questions à l'homme qui peut y répondre.

• (1440)

## ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERROGER LE MINISTRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, sauf votre respect, le premier ministre a dit que les leaders parlementaires avaient discuté de ce comité. Ce n'est pas vrai. J'ai consulté notre leader parlementaire et, contrairement à ce que le premier ministre a dit, il n'y a pas eu de discussion. Le premier ministre sait que le Règlement nous interdit de poser des questions au ministre à la Chambre concernant un événement qui s'est produit lorsqu'il dirigeait un autre ministère.

Le premier ministre n'a pas encore répondu à la question à laquelle il doit répondre, selon moi. S'est-il informé directement au ministre pour connaître la vérité? A-t-il demandé au ministre, depuis 24 heures, si c'est M. Guilbeault ou si c'est lui M. Masse, qui a dit la vérité? S'il ne l'a pas encore fait, qu'attend-il donc?

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Monsieur le Président, le député a soulevé la question des discussions entre les leaders parlementaires. Il sait que quand M. le Président a rendu sa décision ce matin, j'étais à la Chambre pour aborder ce sujet. J'ai dit à ce moment-là que le gouvernement était d'accord pour qu'un comité étudie la question. Le leader parlementaire de l'opposition a répondu, ainsi que le whip du Nouveau parti démocratique. Les leaders parlementaires ont donc discuté de la question.

Le député sait qu'il y a deux façons de renvoyer cette question au comité. Ou bien la Chambre la lui renvoie expressément ou bien le comité l'étudie de sa propre initiative. Nous sommes prêts à discuter de ce point là.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, j'espérais que le premier ministre répondrait à la question qui lui était adressée. Sur la question de procédure, je tenais le renseignement de mon leader parlementaire. Cependant, j'admets qu'il y a un certain malentendu concernant la discussion entre les leaders parlementaires.

Le premier ministre voudrait-il maintenant répondre à la dernière question que je lui ai posée?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, c'est un peu trop facile. Le député vient de déclarer catégoriquement à la Chambre qu'il n'y avait pas eu de discussions. On découvre maintenant qu'il y en a eu.

Si le député veut que je réponde à ses questions, il me permettra sans doute de consulter le compte rendu des conversations sur lesquelles il fonde d'aussi graves dénonciations. Nous les examinerons attentivement et nous répondrons ensuite aux députés.

**M. Blaikie:** Répondez à la question.